

# FORMULAIRE N° 1

## DÉCLARATION PRÉALABLE DE SONDAGE, FORAGE, CRÉATION DE PUIITS

en vue d'effectuer un prélèvement dans les eaux souterraines

- Déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0. de l'article R. 214-1 du code de l'environnement  
- Arrêté modifié du 11 septembre 2003 portant application des articles R. 211-1 et suivants du code de l'environnement et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L 214-1 à L 214-3 du même code

### 1) Identité du déclarant

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :  Commune :

N° tél. :  Courriel :

N°SIRET du demandeur :

ou à défaut la date de naissance (joindre une copie de la carte d'identité) :

N° pacage si exploitation agricole :

Le demandeur est soumis au régime des I.C.P.E. (installation classée pour la protection de l'environnement)  
oui  précisez si  autorisation -  enregistrement -  déclaration  
non

### 2) Localisation de l'ouvrage projeté (OBLIGATOIRE)

Commune :  Lieu-dit (de la carte IGN) :

Références cadastrales de la parcelle : section  n° :

Coordonnées en Lambert 93 : X :  Y :

Nom de la formation aquifère visée :

Code de l'aquifère  ([www.reseau.eaufrance.fr/geotraitements/viewer/bdlisa](http://www.reseau.eaufrance.fr/geotraitements/viewer/bdlisa))

Code masse d'eau :  (<http://infoterre.brgm.fr>)

Date de début et de fin de chantier \* :

\* prévoir 2 mois de délai à partir du dépôt du dossier (article R214-35 du code de l'environnement)



À JOINDRE AU FORMULAIRE :

- un plan localisant l'ouvrage :
  - extrait de carte au 1/25 000<sup>e</sup>, en indiquant par une croix l'emplacement de l'ouvrage,
  - extrait de plan cadastral
- Attestation de propriété ou autorisation du propriétaire du terrain

### 3) Incidences prévisibles sur le milieu

nom et distance des cours d'eau, canaux, plans d'eau, sources ou autres forages les plus proches :

Votre projet se situe :

* zone inondable	<input type="checkbox"/>	* forages à moins de 500 m	<input type="checkbox"/>
* périmètre de protection de captages d'eau potable	<input type="checkbox"/>	* en zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	<input type="checkbox"/>
* périmètre de protection de stockage souterrain de gaz, hydrocarbures, produits chimiques	<input type="checkbox"/>	* zone humide	<input type="checkbox"/>
* zone où des eaux de ruissellement peuvent s'accumuler	<input type="checkbox"/>	* ancien site industriel <a href="http://basias.brgm.fr/">basias.brgm.fr/</a>	<input type="checkbox"/>
* ressource stratégique pour l'AEP <a href="http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/traitements-eau/eau-potable/ressources-majeures/index.php">http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/traitements-eau/eau-potable/ressources-majeures/index.php</a>	<input type="checkbox"/>	* autres	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>

Distance du lieu d'implantation prévu par rapport à	Minimum réglementaire	Distance prévue (Marquer « néant » si aucune installation)
décharges et installations de stockage de déchets	200 m	<input type="text"/>
ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif	35 m	<input type="text"/>
canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines		<input type="text"/>
stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires		<input type="text"/>
bâtiments d'élevage et leurs annexes		<input type="text"/>
parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage		<input type="text"/>
Dans le cas d'un forage destiné à l'arrosage des cultures maraîchères		
parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus d'installation classée	50 m	<input type="text"/>
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente < 7%)	35 m	<input type="text"/>
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente > 7%)	100 m	<input type="text"/>

### Évaluation d'incidence NATURA 2000 :

Votre projet se situe-t-il dans un site Natura 2000 ?    oui                                        non   

Si oui, lequel ?

Si oui, analyser les impacts de votre projet sur le site Natura 2000

Pour vous aider, vous pouvez consulter le site internet de la DREAL Bourgogne et vérifier si votre projet est située dans ou à proximité d'une zone Natura 2000. [http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/9/Donnees\\_EAU.map](http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/9/Donnees_EAU.map)

## 4) Condition de réalisation de l'équipement

### 4.1 : Identité du foreur

Nom de l'entreprise :   
Adresse :   
Code postal :  Commune :   
N° tél. :  courriel :   
Numéro SIRET :

### 4.2 : Dispositions et techniques prévues pour réaliser et, selon les cas, équiper forages et ouvrages souterrains (ou combler les sondages le cas échéant) :

- Méthode de forage :
- Diamètre de tubage prévu :
- Profondeur totale du forage (m) :
- Équipement prévu de la tête de forage :
- Conditions de comblement du sondage si ouvrage non conservé :
- Disposition pour empêcher la mise en relation de différents niveaux d'aquifères, le cas échéant

### 4.3. Précautions lors des travaux (accès et stationnement des véhicules, stockage et fuite d'hydrocarbures, tubage provisoire, clôture, évacuation des boues et déblais,..) : *Vous pouvez joindre le mémoire technique du foreur*

Réalisation d'un développement :    oui                                        non   

### 4.4. Modalités prévues pour les essais de pompages :

- Durée de prélèvement :
- Débits prélevés (m<sup>3</sup>/h) :
- Débit maximal d'exploitation (m<sup>3</sup>/h) :
- Milieu recevant les eaux pompées :
- Modalité des essais de pompage :
- Modalité de rejet des eaux pompées :
- Localisation des piézomètres ou ouvrages de suivi des niveaux de nappes (le cas échéant) :

## 5) Usage de l'ouvrage :

Prélèvement d'eau  Surveillance  Dépollution des eaux souterraines  Autre

<b>Irrigation</b> * grandes cultures <input type="checkbox"/> * cultures maraîchères <input type="checkbox"/> * espaces verts <input type="checkbox"/> * golf <input type="checkbox"/> * autres : <input type="checkbox"/>	Période d'irrigation : de <input type="text"/> à <input type="text"/>
<b>Abreuvement animaux</b> si oui, nombre et type d'animaux <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> L'eau est stockée dans un bassin ou une réserve avant irrigation oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
<b>Eau potable</b> <input type="checkbox"/>	si oui, volume de la réserve (m <sup>3</sup> ) : <input type="text"/>

### Prévision

Débit nominal de la pompe :  (m<sup>3</sup>/h) Capacité totale maximum de la pompe :  (m<sup>3</sup>/h)  
Débit journalier maximum :  (m<sup>3</sup>/j) Débit annuel maximum :  (m<sup>3</sup>/an)  
Durée de pompage :  (h/j) Volume total annuel  (m<sup>3</sup>)

Fait à

, le

Signature :

**RAPPEL : Deux mois après les travaux** vous devez transmettre au guichet unique le formulaire n°2 : rapport de fin de travaux de forage, accompagné du rapport de l'entreprise de forage